

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
en date du jeudi 4 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 4 avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage : 8 avril 2019

Présents : R. LUCAS – M. DESPRES – C. BOUL - M. CORBIN - J.F PIQUET– O. BARREAU – G. EMERY – K. ROMET- F. NORAS – J-F. PIQUET

Absents : F. BELLAT

Secrétaire de séance : F. NORAS

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal des demandes de subventions reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

A.A.P.M.A. de Vallon – Maigné – Crannes	500 €
Coopérative scolaire de Maigné	300 €
Ecole Saint-Joseph de Vallon sur Gée 150 € par élève soit	450 €
UNC-AFN Section Tassé-Pirmil-Maigné	100 €
Histoire et Patrimoine	200 €
MFR Coulans sur Gée	50 €
Chambre des Métiers de la Sarthe	50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2019

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	12.93 %
Taxe foncière (bâti)	11,50 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 243 653,93 € Recettes : 265 265,03 €
Excédent de l'année : 21 611,10 €

Report Année N-1 :
Excédent de l'année N-1 : 280 037,09 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 301 648,19 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 228 265,50 €

Recettes : 45 849,63 €

Déficit de l'année : 182 415,87 €

Report Année N-1 :

Déficit de l'année n-1 : 25 105 ,37 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 202 962,06 €

RESTES A REALISER

Dépenses : 14 764,60 €

Recettes : 35 998,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 21 333,40 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 181 728,66 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	181 728,66 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :	119 919,53 €
Report d'investissement (ligne 001) :	- 202 962,06 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 382 607,53 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 608 146,66 €.
-

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les écritures sont conformes,
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

PARTICIPATION EXTENSION CENTRE DE SECOURS VALLON SUR GEE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. DROUIN, Maire de Vallon-sur-Gée, expliquant les travaux d'extension du centre de secours, la participation du SDIS de la Sarthe et le montant restant à la charge de la commune.

Les communes bénéficiant des services du CIS de Vallon sont sollicitées pour une participation financière au prorata du nombre d'habitants, la participation de Maigné est donc de 1 078 €.

Après délibération, le conseil municipal, avec 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, accepte de participer à hauteur de 1 078,00 € sous la forme d'un fonds de concours sur deux années.

TRAVAUX AUBERGE DE LA GEE

Le conseil municipal, accepte le devis de mise aux normes de la hotte de l'auberge de la Gée mais refuse le devis d'entretien.

La séance est levée à 22h00.